



Tourcoing

DOSSIER DE PACS

Direction de la Vie des Habitants et des Citoyens
Service Etat-Civil - Tel : 03 20 23 33 50

Date et heure du RDV :

Date d'enregistrement : N° PACS :

ENTRE :

ET :

**LE PACS EST ENREGISTRÉ SOUS RESERVE D'UN DOSSIER COMPLET
ET
D'UN DOMICILE COMMUN A TOURCOING**

Vous devez tout d'abord vous présenter au service Etat Civil afin de déposer votre dossier complet. Un rendez-vous vous sera proposé ultérieurement, après validation du dossier, afin de procéder à l'enregistrement du PACS. La présence des deux partenaires est obligatoire le jour de l'enregistrement.

Pièces à fournir :

- ✓ **Pièce d'identité en cours de validité** de chacun des partenaires, comportant tous les prénoms (carte d'identité, passeport, permis de conduire (si sécurisé), titre de séjour, ...) ORIGINAL + PHOTOCOPIE
- ✓ Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) :
 - **de moins de 3 mois** pour le partenaire de nationalité française
 - **de moins de 6 mois** pour le partenaire de nationalité étrangère (+ *légalisation ou apostille sur acte étranger si nécessaire et/ou traduction par un traducteur juré en France*)
- + le cas échéant :
 - acte de mariage avec mention de divorce
 - acte de décès du conjoint ou partenaire décédé
- ✓ Attestation sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune
- ✓ Convention de PACS

Cas particuliers :

- ☐ **Vous êtes majeur(e) protégé(e) :** Tutelle ou Curatelle
 - ☐ extrait du dernier RC (TJ du lieu de naissance), copie pièce d'identité du curateur ou tuteur et doit être assisté par le curateur ou le tuteur pour signer la convention PACS (avec identité et signature du curateur ou du tuteur).
- ☐ **Vous êtes de nationalité étrangère :**
 - ☐ Certificat de coutume moins de 6 mois (Consulat)
 - ☐ Certificat de célibat ou non remariage moins de 6 mois (Consulat)
 - ☐ Attestation de non PACS et de non-inscription au Répertoire Civil (Service Central d'État Civil – www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2107) – **de 3 mois.**

Plus d'informations sur www.service-public.fr rubrique papiers-citoyenneté